

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION **VIOHALCO SA**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société anonyme**Adresse: **Avenue Marnix**N°: **30**Code postal: **1000**Commune: **Bruxelles**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet<sup>2</sup>: **www.viohalco.com**Adresse e-mail<sup>2</sup>: **administration@viohalco.com**

Numéro d'entreprise

**0534.941.439**DATE **15-09-2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EURO**<sup>4</sup>approuvés par l'assemblée générale du **28-05-2024** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01-01-2023**

au

**31-12-2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01-01-2022**

au

**31-12-2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **66**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.11, 6.14, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)**XAVIER BEDORET****Administrateur exécutif**Signature  
(nom et qualité)**EFSTRATIOS THOMADAKIS****CFO**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**BEDORET Xavier**

Rue Cloqueau 16, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**BLAMPAIN Bernadette**

Venelle des Coquelets 4, 1400 Nivelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**BREEDEN Kay**

Norfolk Avenue 2526, 74114 Tulsa, Oklahoma, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**CHRISTODOULOU Efthimios**

Alexandrou Soutsou 19, 10671 Athènes, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**FAULX Jean-Charles**

Avenue de la Grande Boucle 13, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**KRON Patrick**

Avenue Foch 86, 75116 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**de LAUNOIT Astrid**

rue du Coq 94A, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**MOLOKOTOS Thanasis**

North Park Ave 72, CT06612 Easton CT, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**MOUSTAKAS Evangelos**

Tritis Septemvriou Str. 129, 11251 Athens, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**STASSINOPOULOS Ippokratis Ioannis**

Rue Karkavitsa 4, 15452 Psychico, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**STASSINOPOULOS Michail**

Mazaraki 11, 15452 Psychico, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**STASSINOPOULOS Nikolaos**

Lisière du Golf, Route des Anémones 16, 3963 Crans-Montana, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**STEINER STASSINOPOULOS Marion**

Haglistrasse 8, 6315 Oberageri, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**ZAKOS Margaret**

Ontario street 185, boîte 1306, K7L2Y7 Kingston, Canada

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**RUTKOWSKI Joseph**

Lantana Circle 96, SC 29440 Georgetown, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 28/05/2024

**PwC Reviseurs d'Entreprises SRL 0429.501.944**

Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00009

Mandat: Commissaire, début: 31/05/2022, fin: 27/05/2025

Représenté par:

1 Daelman Marc

Culliganlaan 5 1831 Diegem Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A01579

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>1.163.584.337</u>	<u>1.183.338.215</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	0	2.645
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	18.355.783	18.484.947
Terrains et constructions		22	18.301.387	18.401.147
Installations, machines et outillage		23	44.151	70.962
Mobilier et matériel roulant		24	10.244	12.838
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	1.145.228.555	1.164.850.622
Entreprises liées	6.15	280/1	1.140.054.113	1.161.835.545
Participations		280	1.140.054.113	1.161.835.545
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	5.174.441	3.015.077
Actions et parts		284	5.146.320	2.986.956
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	28.121	28.121

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	45.522.086	54.281.917
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	2.213.629	2.213.629
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.213.629	2.213.629
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	2.282.864	5.407.809
Créances commerciales		40	155.203	92.172
Autres créances		41	2.127.661	5.315.637
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53	37.100.000	41.000.000
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	37.100.000	41.000.000
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	2.688.256	4.778.692
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	1.237.337	881.788
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	1.209.106.423	1.237.620.132



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>33.555.317</u>	<u>40.881.225</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	33.191.899	40.514.588
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.322.353	6.813.454
Fournisseurs		440/4	1.322.353	6.813.454
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	421.843	253.286
Impôts		450/3	321.669	163.813
Rémunérations et charges sociales		454/9	100.174	89.472
Autres dettes		47/48	31.447.703	33.447.849
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	363.418	366.637
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	1.209.106.423	1.237.620.132

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	508.441	642.076
Chiffre d'affaires	6.10	70	434.087	538.035
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	73.354	72.254
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.000	31.787
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	7.020.676	6.915.132
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	4.157.160	4.578.851
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.268.930	1.162.223
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	137.250	145.339
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.457.336	1.028.720
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> (+)/(-)		9901	-6.512.235	-6.273.056

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	37.427.847	16.161.464
Produits financiers récurrents		75	37.377.460	16.161.464
Produits des immobilisations financières		750	36.281.354	15.280.192
Produits des actifs circulants		751	1.096.106	127.179
Autres produits financiers	6.11	752/9		754.093
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	50.387	0
<b>Charges financières</b>		65/66B	20.998.851	3.776.367
Charges financières récurrentes	6.11	65	423.633	785.478
Charges des dettes		650	20.377	211.498
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	403.256	573.980
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	20.575.218	2.990.889
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	9.916.761	6.112.042
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	1.790	-4.798.694
Impôts		670/3	1.790	812
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		4.799.506
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	9.914.971	10.910.736
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	9.914.971	10.910.736

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	126.603.902	147.791.702
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	9.914.971	10.910.736
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	116.688.931	136.880.966
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	95.501.131	116.688.931
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	31.102.771	31.102.771
Rémunération de l'apport		694	31.102.771	31.102.771
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.922.174
8022		
8032		
8042		
8052	3.922.174	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.919.529
8072	2.645	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	3.922.174	
211	<u>0</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.322.791
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	19.322.791	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	921.643
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	99.760	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	1.021.404	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<u>18.301.387</u>	

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	224.056
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	224.056
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8272	26.810
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	179.904
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<u>44.151</u>

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	678.247
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163 5.441	
Cessions et désaffectations	8173 23.238	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193 660.450	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	665.410
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8273 8.034	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303 23.238	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323 650.206	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24) <u>10.244</u>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.031.758
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	2.269.471	
Cessions et retraits	8373	134.210	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	8.167.020	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.044.802
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483	24.028	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	74	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	3.020.699	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<u>5.146.320</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>28.121</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<u>28.121</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>FLOKOS</b> Société anonyme George Street 20-22 10682 Athènes Grèce	Actions nominatives	2.031.640	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	1.148.596	-405.204
<b>ANAMET</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	14.659	73,82	23,73	31/12/2023	EUR	5.026.602	-1.069.980
<b>ATTIKI INSURANCE AGENCIES</b> Société à responsabilité limitée Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	17.100	75,00	0,00	31/12/2023	EUR	1.726.830	1.558.045
<b>METALCO BULGARIA</b> Société anonyme N. Vaptzarov Blvd.East Park Trade 1407 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	1.006.920	100,00	0,00	31/12/2023	BGN	16.298.127	-126.673
<b>VITROUVIT S.A. CERAMIC-INDUSTRIAL MINERALS</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	213.869	81,34	18,42	31/12/2023	EUR	7.593.161	-1.012.782
<b>TEKA SYSTEMS BUSINESS SOLUTIONS</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	965.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	2.877.807	971.045

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>ANTIMET</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	112.235	23,04	76,96	31/12/2023	EUR	843.512	116.051
<b>SOVEL</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	338.080	28,33	64,62	31/12/2023	EUR	122.880.800	-22.298.661
<b>ERLIKON</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	5.404	0,82	99,18	31/12/2023	EUR	6.680.027	-1.863.488
<b>SIDENOR STEEL INDUSTRY</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	1.094.740	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	10.528.851	-19.527.492
<b>STOMANA INDUSTRY</b> Société anonyme Vladaisko Vastanie 1 2304 Pernik Bulgarie	Actions nominatives	1.158.219	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	129.955.538	-9.477.726
<b>BRIDGNORTH</b> Société anonyme Stourbridge Rd 0 WV15 6 Bridgenorth Royaume-Uni	Actions	29.333.333	100,00	0,00	31/12/2023	GBP	70.854.106	-23.750.527

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>VIEXAL</b> Société anonyme Himaras 16 151 25 Maroussi Grèce	Actions nominatives	2.310	73,33	22,61	31/12/2023	EUR	674.527	470.418
<b>ETEM BULGARIA</b> Société anonyme Bul Iliyantski 119A 1220 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	65.513.861	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	22.247.822	73.246
<b>DIA. VI. PE. THIV</b> Société anonyme VIPE Thisvis Viotias 0 32010 Domvraina Grèce	Actions nominatives	55.420	53,01	38,53	31/12/2023	EUR	5.928.306	221.180
<b>STEELMET ROMANIA</b> Société anonyme Drumul Intre Tarlale 42 032982 Bucarest Roumanie	Actions nominatives	1	0,00	91,59	31/12/2023	EUR	5.171.491	354.494
<b>INTERNATIONAL TRADE</b> Société anonyme Rue du Trône 4 1000 Bruxelles Belgique 0600.964.488	Actions nominatives	183.674	51,52	40,07	31/12/2023	EUR	35.984.012	3.627.251
<b>SOFIA MED</b> Société anonyme Dimitar Peshev str. 4 1528 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	274.179	10,44	75,93	31/12/2023	EUR	171.973.181	43.639.089

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>CENERGY HOLDINGS</b> Société anonyme Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles Belgique 0649.991.654	Dématérialisées	151.710.878	79,78	0,00	31/12/2023	EUR	189.507.298	16.193.780
<b>VIENER</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	95.837	38,00	55,70	31/12/2023	EUR	2.564.727	400.803
<b>ELVALHALCOR</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Dématérialisées	318.111.475	84,78	0,00	31/12/2023	EUR	809.247.143	2.523.530
<b>NOVAL PROPERTY REIC</b> Société d'investissement immobilier Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	195.424.203	72,74	8,35	31/12/2023	EUR	292.821.202	10.264.942
<b>TEKA ENGINEERING</b> Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 Athènes Grèce 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	1.431.250	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	2.054.659	764.593

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53	37.100.000	41.000.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	1.800.000	6.000.000
de plus d'un mois à un an au plus	8687	35.300.000	35.000.000
de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	8689		

Exercice

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	141.893.811
(100)	141.893.811	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions

Actions sans valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	141.893.811	259.189.761
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	33.834
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	259.155.927

**Capital non libéré**

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,  
TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS RECUES PAR LA SOCIETE****VIOHALCO SA**

Sur base des déclarations de transparence communiquées à la société, les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2023 sont répartis comme suit :

- 30,31% détenus par Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, dont 7,05% exercés en son nom propre et 23,25% exercés au nom et pour le compte de la Fondation KIKPE en sa qualité de Président du Conseil de la Fondation KIKPE
- 27,43% détenus directement par Nikolaos Stassinopoulos
- 19,20% détenus directement et indirectement par Evangelos Stassinopoulos
- 7,01% détenus directement par Michail Stassinopoulos

Les dernières déclarations de transparence sont disponibles sur le site web de Viohalco ([www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)).

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42)

## Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912

## Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	321.669
9076	
9077	100.174

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice



**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	51.387	31.787
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	1.000	31.787
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	1.000	1.000
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	0	30.787
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	50.387	0
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	24.028	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	25.648	
Autres produits financiers non récurrents	769	710	
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	20.575.218	2.990.889
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	20.575.218	2.990.889
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	20.575.204	1.659.132
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	0	956.580
Autres charges financières non récurrentes	668	14	375.177
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Les bénéfices de la succursale grecque sont exonérés par convention

Dépréciation de la participation de Bridgnorth, non déductible

Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	1.790
9139	1.790
9140	
	25.618.886
	-19.000.000
	4.650.278

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Excédent de RDT reportés

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	33.407.343
9142	23.233.375
	10.124.730
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	47.038	64.057
9146	37.784	53.317
9147	644.106	644.718
9148	7.458.650	5.567.152

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	(280/1)	1.140.054.113	1.161.835.545
Participations	(280)	1.140.054.113	1.161.835.545
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances</b>	9291	2.825.787	6.590.130
A plus d'un an	9301	2.213.629	2.213.629
A un an au plus	9311	612.158	4.376.501
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	497.574	682.695
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	497.574	682.695
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421	36.154.032	15.140.194
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	956.316
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	200.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	14.436
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

	Codes	Exercice
<b>Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations</b>		
<b>Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête</b>	9507	358.000
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	35.000
<b>Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête</b>	9509	1.159.036
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation	95091	16.685
Missions de conseils fiscaux	95092	213.179
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	252.405

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

VIOHALCO SA

### REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluations sont établies en conformité avec l'AR du 29 avril 2019.

#### 1.Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis par tranche annuelle de 20%. Dans ce cas, l'amortissement débute le mois au cours duquel ils ont été exposés et est calculé prorata temporis.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et l'amortissement débute le mois de la prise en compte.

#### 2.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires, frais de transport et la TVA non déductible.

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon linéaire. Le taux pratiqué varie entre 10 et 20%. Les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

#### 3.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible.

Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis, y compris les frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué durant l'année de la cession.

Les taux annuels suivants sont appliqués:

- Terrains : non amortis
- Bâtiments et constructions : 3 % à 4%
- Installations et aménagements : 10 %
- Mobilier : 10% à 20 %
- Matériel informatique, bureautique et logiciels : 10% à 20 %
- Matériel roulant : 10% à 25 %
- Autre matériel : 10% à 20 %

Aucun amortissement n'est pratiqué sur les immobilisations en cours ou sur les acomptes versés.

#### 4.Immobilisations financières

Chaque participation et autre titre de portefeuille est comptabilisé à son prix d'acquisition, non compris les frais accessoires qui sont quant à eux pris en résultat, et compte tenu des éventuelles corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et autre titre de portefeuille est effectuée par la direction et ensuite soumise au Conseil d'Administration pour approbation afin de déterminer s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'acquisition.

Cette évaluation est basée sur les principes suivants:

"Pour les participations dans les entreprises liées, la valeur estimée prend en compte les prévisions de performance financière à partir des budgets et business plans préparés par le management de ces entreprises (Discounted Cash Flows). Toutefois, le Conseil d'Administration peut également prendre en considération d'autres éléments tels que la valeur boursière des sociétés cotées, des multiples de valorisation de sociétés cotées comparables ou la valeur patrimoniale de la société (telle que définie ci-dessous).

"Pour les autres titres de portefeuille, la valeur estimée prend en compte la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice pour les sociétés cotées et la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente et jugées durables, dans la mesure où ces informations sont disponibles, pour les sociétés non-cotées.

Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application de manière durable, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

La méthode d'évaluation utilisée est employée systématiquement d'exercice à exercice.

Chaque participation ou autre titre de portefeuille peut être réévaluée, notamment si la plus-value a un caractère durable, en portant la plus-value directement au bilan.

#### 5.Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation durable.

#### 6.Placements de trésorerie

Les actions et parts détenues dans d'autres entreprises, avec lesquelles il n'existe pas de lien durable n'ont pas le caractère d'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais de transactions sont eux pris en charge.

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. L'effet cours est pris en résultat pro rata temporis et de manière linéaire sur la durée restant à courir des titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en diminution de la valeur des titres.

A la fin de chaque exercice, la valeur nette comptable de chaque placement est comparée à la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice.

Les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

#### 7.Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

#### 8.Actifs et passifs libellés en devises

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les opérations en devises sont enregistrées en contre-valeur euros à la date de l'opération. Chaque participation dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devise est reprise à sa valeur historique d'acquisition en euros. Les autres avoirs et/ou engagements monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change moyen du dernier jour de l'exercice.

### 9.Ecart de fusion (Goodwill/Badwill)

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est supérieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, la différence est imputée autant que possible, aux éléments de l'actif qui ont une valeur supérieure à la valeur comptable ou aux éléments du passif qui ont une valeur inférieure à leur valeur comptable.

Si, après avoir effectué les imputations, une différence subsiste, elle est soit portée à l'actif au titre de goodwill, soit prise en charge par la société absorbante en autres charges exceptionnelles.

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est inférieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, il convient d'examiner si certains actifs ne sont pas surévalués ou certains passifs sous-évalués et de procéder aux ajustements nécessaires et si après avoir effectué ces ajustements, une différence subsiste, elle est portée au compte de résultats de la société absorbante, en autres produits exceptionnels.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION****VIOHALCO SA**

**Rapport de gestion sur les états financiers non consolidés de la Société  
arrêtés au 31 décembre 2023**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes annuels non consolidés de la Société, arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que nos constatations y relatives. Par le présent rapport, nous souhaitons également vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice.

Ce rapport ainsi que les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2023 ont été mis à votre disposition.

**1. Vue d'ensemble, résultat et risques de la Société (art 3:6.5 1er 1° du Code des sociétés et des associations)**

**1.1 Aperçu de l'année 2023 (au niveau Groupe)**

La performance de Viohalco tout au long de l'année 2023 est restée résiliente, malgré l'impact de la faible demande dans les segments Aluminium et Acier, résultant d'un marché international défavorable pour de nombreux produits, et en particulier ceux liés au marché de la construction. Cette performance a été partiellement compensée par les performances remarquables des segments Câbles et Tubes d'acier, ainsi que de la division immobilière et par la haute rentabilité opérationnelle du segment Cuivre. Ces résultats ont été soutenus par le portefeuille de produits diversifié des sociétés et par les efforts continus de rationalisation des opérations.

Les entreprises de Viohalco sont actuellement organisées en deux divisions : la division industrielle, qui comprend les segments Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier, Acier, de R&D&I et technologie, et la division immobilière, qui comprend les investissements immobiliers de Viohalco et les entités liées à l'immobilier.

La division industrielle de Viohalco est composée des segments suivants : Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier et Acier.

- Le segment Aluminium a fait preuve de résilience sur un marché difficile, caractérisé par des fluctuations de la demande et des dynamiques macroéconomiques. Ce résultat a été impacté par une dégradation dans le secteur lithographique de Bridgnorth Aluminium et à un fléchissement de la demande pour tous les produits. À mesure que nous nous dirigeons vers un avenir à faibles émissions de carbone et que l'économie circulaire gagne en importance, la demande de solutions durables en aluminium devrait rester vigoureuse à long terme. De plus, en 2023, le segment a atteint l'excellence opérationnelle en tirant parti de ses investissements les plus récents pour optimiser l'allocation des capacités et remodeler la distribution de son mix de produits.

- Le segment Cuivre est resté confronté à une baisse de la demande en raison des hausses des taux d'intérêt et de leur impact sur la croissance économique mondiale tout au long de l'année. Cela a principalement touché les quantités vendues de tubes en cuivre, de produits extrudés en alliage de cuivre et de fil émaillé, tandis que les ventes de produits laminés en cuivre et alliages et de produits extrudés en cuivre ont augmenté, respectivement. Le segment a enregistré une rentabilité opérationnelle élevée, grâce à la filiale Sofia Med, mais le résultat avant impôt a été affecté par la baisse des prix des métaux. L'ensemble du segment est demeuré fortement aligné sur les produits et projets liés à la transition énergétique mondiale nécessitant de nombreuses formes différentes

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

de cuivre et d'alliages de cuivre, ce qui contribue à assurer la croissance future du segment. - Dans le segment Câbles, l'exécution efficace de projets énergétiques offshore et onshore de grande envergure combinée à un niveau élevé d'utilisation des capacités sur toutes les lignes de production a soutenu la croissance et favorisé les performances. Parallèlement, les câbles d'alimentation de basse et moyenne tension ont connu une forte demande en 2023 et ont enregistré de meilleures marges de rentabilité par rapport à l'année précédente. Cette croissance des marges, combinée à un mix de produits amélioré et à une exécution rapide et efficace des projets, a entraîné une amélioration significative de l'EBITDA ajusté (+39 % en glissement annuel). Plusieurs nouveaux contrats ont été attribués, tant pour des interconnexions que pour des parcs éoliens offshore (OWF), ce qui a permis d'augmenter le carnet de commandes du segment pour atteindre un nouveau record de 2,5 milliards d'euros.

- 2023 a été une année solide et capitale pour le segment Tubes d'acier. Le chiffre d'affaires a atteint 580 millions d'euros et le résultat opérationnel ajusté (EBITDA ajusté) a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Le segment a également amélioré sa position concurrentielle en tant que fabricant de tubes de niveau 1 et leader dans les technologies qui permettent la transition énergétique, telles que le transport de l'hydrogène par des tubes d'acier à haute pression et des pipelines pour les projets de captage et de stockage du carbone (CSC), bénéficiant d'un large éventail d'initiatives stratégiques entreprises au cours des années précédentes. La demande en gaz naturel et la nécessité de poursuivre vers le nouveau paradigme énergétique, tout en garantissant la sécurité énergétique, ont conduit à une série de nouveaux contrats à forte marge et ont permis de terminer l'année avec un carnet de commandes solide d'environ 650 millions d'euros.

- En 2023, la performance du segment Acier a été modérée, principalement en raison de la forte tendance à la baisse du marché européen de l'acier tout au long de l'année. Le segment a conservé sa position de leader sur le marché en pleine croissance de la construction en Grèce. Toutefois, la détérioration du secteur de la construction en Europe, l'augmentation des coûts énergétiques et la hausse des importations de produits en acier en provenance de pays à faibles coûts ont eu un impact négatif sur la performance globale. En conséquence, les ventes d'acier d'armature, de fils machine et de barres en acier marchand ont considérablement diminué. Cela a été en partie compensé par la demande accrue de plaques laminées à chaud provenant des pays baltes et d'Europe du Nord, où la faible empreinte carbone des plaques quarto de Stomana Industry a fourni un avantage concurrentiel. Les volumes des ventes d'aciers spéciaux (SBQ) ont diminué, en raison du ralentissement du secteur européen de l'ingénierie mécanique. Les écarts de prix ont également considérablement diminué sur toutes les gammes de produits. Malgré l'impact des défis macroéconomiques et des prix élevés de l'énergie, l'approvisionnement en rebuts du segment Acier s'est avéré résilient et n'a pas eu d'impact sur la livraison des produits et les niveaux de service.

Au sein de la division immobilière, Noval Property a enregistré une croissance significative tant par rapport à la valeur de ses immeubles de placement que par rapport au chiffre d'affaires généré par les actifs productifs de revenus de la société. Cela malgré un environnement macroéconomique difficile caractérisé par des hausses des prix de l'énergie et des produits, ainsi que des taux d'intérêt élevés et des perturbations géopolitiques dans la région. Cette performance s'explique par le renforcement du portefeuille de Noval Property grâce à la gestion active et continue des propriétés existantes, la hausse de la demande de bâtiments durables et de haute qualité en Grèce et la mise en œuvre du programme de développement de captives de Noval Property, qui comprend le début et l'avancement des travaux préliminaires et de la construction de plusieurs propriétés. En octobre 2023, Noval Property a conclu un prêt obligataire convertible de 10,5 millions

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

d'euros avec EBRD, en vue de l'introduction en bourse de la société à la Bourse d'Athènes, qui devrait avoir lieu en 2024.

### 1.2 Résultats de l'exercice 2023

La Société clôture l'exercice avec un bénéfice de 9.915 k€, contre un bénéfice de 10.991 k€ en 2022.

Les principales rubriques du compte de résultat non consolidé de la Société peuvent être résumées comme suit:

- Charges d'exploitation de 7.021 k€ pour l'année 2023, contre 6.915 k€ pour l'année 2022 ;
- Résultat financier net de 16.429 k€ pour l'année 2023, comparé à un résultat financier net de 12.385 k€ en 2022. Les principales contributions au résultat de 2023 sont les dividendes d'ElvalHalcor (19.087 k€) et de Cenergy Holdings (12.907 k€), partiellement compensés par une dépréciation de la participation de Bridgnorth (19.000 k€).

### 1.3 Perspectives (au niveau Groupe)

Dans un contexte d'incertitude macroéconomique persistante qui a alimenté les fluctuations de la demande, le portefeuille diversifié des sociétés de Viohalco, son avantage concurrentiel durable, ses processus rationalisés et son utilisation optimisée des capacités, ainsi que les prévisions à long terme de la demande de produits durables, sont de bon augure pour l'avenir.

Alors que les segments Aluminium et Acier ont connu des baisses de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023 en raison des fluctuations de la demande, la demande croissante de solutions d'emballage innovantes et durables, les infrastructures à haut rendement énergétique et les changements dans l'industrie automobile, combinés aux efforts continus pour améliorer l'efficacité opérationnelle, continueront de renforcer la compétitivité des sociétés de Viohalco dans ces domaines.

Dans le même temps, les segments Câbles, Cuivre et Tubes d'acier devraient continuer à prendre de l'ampleur, alimentés par l'inévitable transition vers l'électrification, le déploiement étendu des investissements dans les SER et la nécessité d'étendre les réseaux, ainsi que les exigences croissantes en matière d'hydrogène et de captage et stockage de carbone (CCS).

Sur le front de l'immobilier, le portefeuille diversifié et les développements prévus de Noval Property, ainsi que son modèle commercial de gestion active couronné de succès, viennent renforcer son positionnement global.

### 1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le processus de gestion des risques de la Société comprend quatre étapes :

- a) les risques sont identifiés au cours d'une revue périodique ;
- b) il en résulte la rédaction de l'univers des risques, qui est ensuite soumis à une analyse et à une évaluation à la fois quantitative et qualitative, afin de définir le profil de risque actualisé de la Société ;
- c) cette liste de risques prioritaires fait ensuite l'objet d'un examen approfondi afin d'assurer une cartographie correcte et à jour de la réponse aux risques applicables, à savoir les structures, politiques, procédures et mécanismes de suivi mis en place par les directions opérationnelles afin de gérer ces risques ;
- d) le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et se penche régulièrement sur certains aspects du contrôle interne et de la gestion des risques.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Pour plus d'informations sur les risques auxquels l'entreprise est confrontée, les actionnaires sont invités à se référer à la section sur la gestion des risques dans le rapport annuel relatif aux comptes consolidés.

**2. Affectation du résultat (bénéfice de l'exercice en cours)**

Le Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende brute de 0,12 euro par action et d'affecter le solde en bénéfice reporté, comme suit :

- Bénéfice reporté des exercices précédents	116.689 k€
- Bénéfice de l'année en cours	9.915 k€
- <b>Bénéfice à affecter au 31 décembre 2023</b>	<b>126.604 k€</b>
- Bénéfice à distribuer - rémunération du capital	31.103 k€
- <b>Bénéfice reporté au 31 décembre 2023</b>	<b>95.501 k€</b>

Un montant brut de 0,12 euro par action sera payable après approbation par l'assemblée générale de la présente proposition de résolution.

**3. Informations sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice (art. 3:6.§ 1er 2° du Code des sociétés et des associations)**

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'y a pas eu d'événement important postérieur à la clôture de l'exercice. Les actionnaires sont également invités à lire la section sur les événements subséquents du rapport de gestion sur les états financiers consolidés de la Société.

**4. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société (art 3:6.§ 1er 3° du Code des sociétés et des associations)**

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'existe pas, à sa connaissance, d'autres circonstances particulières qui pourraient avoir une influence notable sur le développement de la Société.

**5. Activités en matière de recherche et de développement (art. 3:6.§ 1er 4° du Code des sociétés et des associations)**

Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2023, la Société n'a elle-même exercé aucune activité de recherche et de développement. Celle-ci est du ressort des filiales et fait l'objet de commentaires dans la section sur la performance commerciale et le rapport d'activité de chaque segment.

**6. Succursales de la Société (art 3:6.§ 1er 5° du Code des sociétés et des associations)**

La Société possède une succursale en Grèce appelée Viohalco (succursale Grecque) qui détient les participations établies principalement en Grèce et gère les actifs d'exploitation de la Société.

**7. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6.§ 1er 8° du Code des sociétés et des associations)**

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

La Société n'a utilisé aucun autre instrument financier au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022. Néanmoins, les filiales utilisent des instruments de couverture dont les détails sont présentés dans les états financiers du rapport annuel 2022.

**8. Gouvernance d'entreprise (art 3:6.§ 2 du Code des sociétés et des associations)**

Pour la description des règles de bonne gouvernance qui ont été mises en place, le Conseil d'Administration demande à l'assemblée générale de bien vouloir se référer au rapport annuel établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations et publié avec les comptes consolidés.

Par le présent rapport, nous soumettons à l'approbation des actionnaires les comptes annuels de la Société qui rendent compte de manière fidèle des activités de la Société qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2023.

Les informations sur la diversité et les informations non financières figurent dans les rubriques « Rapport de Gouvernance » et « Informations non financières » du Rapport annuel consolidé de la Société.

La déclaration de gouvernance d'entreprise de la Société fournit des informations détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit ainsi que la confirmation de l'expertise d'au moins un de ses membres sur les questions comptables et financières.

Nous vous demandons d'accorder la décharge totale pour l'achèvement de notre mandat au cours de l'exercice financier écoulé, de même que la décharge au commissaire-réviseur pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

Fait à Bruxelles, le 7 mars 2024

Xavier Bedoret  
Administrateur exécutif

Stratos THOMADAKIS  
CFO

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Viohalco Rapport annuel 2023

# I. Déclaration de gouvernance d'entreprise

## Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont conformes aux dispositions prévues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le Code 2020), qui fait office de référence et est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance ([www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be)).

Le Code 2020 est construit autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Cela signifie que les sociétés belges cotées doivent respecter le Code 2020, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. Au cours de l'exercice 2023, la société s'est conformée aux principes du Code 2020, à l'exception des points suivants :

- Principe 7.6 : « Un membre non exécutif du Conseil d'administration doit percevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société ».

- Principe 7.9 : « Le Conseil d'administration doit définir un seuil minimum d'actions que les cadres doivent détenir ».

Explication : La politique de rémunération de la société est exposée dans le rapport de rémunération. Une telle politique ne prévoit pas une rémunération basée sur des actions. Le conseil d'administration examine les propositions faites par le comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la société.

Le Conseil d'administration de Viohalco a également adopté une charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la société conformément aux recommandations du Code 2020. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la Charte) est disponible sur le site internet de la société ([www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de Gouvernance d'entreprise parallèlement aux statuts de la société, à la Charte ainsi qu'aux dispositions relatives à la

gouvernance d'entreprise énoncées dans le Code belge des sociétés et des associations (le CSA).

Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

## Conseil d'administration

### 1. Rôle

Viohalco a choisi la structure de gouvernance moniste. Le Conseil d'administration (le Conseil) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations générales de la société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la société et d'examiner régulièrement tout aspect y afférent ;
- de décider de la structure de la direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la société, ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la société conformément à la législation en vigueur ;
- de suivre et de réexaminer l'efficacité du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de surveiller la qualité des services fournis par le(s) commissaire(s) et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du comité d'audit ;
- d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a délégué aux membres de la direction exécutive les devoirs de mettre en œuvre la stratégie d'entreprise déterminée par le Conseil et de mener à bien la gestion générale de la société.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

### 2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2023, le Conseil est composé de 15 membres, conformément à l'article 8 des statuts, comme suit :

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Nikolaos Stassinopoulos	Président, membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Evangelos Moustakas	Vice-président, membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Michail Stassinopoulos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	CEO, membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Jean Charles Faulx	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Thanasis Melokotos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Xavier Bedaret	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Patrick Kron	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Joseph Rutkowski	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Marion Steiner Stassinopoulos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Efthimios Christodoulou	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Kay Breeden	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Bernadette Blampain	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Astrid de Lamoignon	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024

*\*Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024.*

### 3. Information sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes suivants (en dehors de leur mandat d'administrateur dans la société) et ils ont entretenu des relations avec les organes suivants, ce qui, en théorie, pourrait devenir source de conflits d'intérêts :

**Nikolaos Stassinopoulos,**  
**président - membre non exécutif du Conseil.**

M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été président et vice-président de Viohalco Hellenic.

**Evangelos Moustakas,**  
**vice-président - membre exécutif du Conseil.**

M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé divers postes techniques et de direction, en particulier le poste de président du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, comme Hellenic Cables S.A. et Etem S.A. Il est président du Conseil d'administration de l'Hellenic Copper Development Institute et membre du Conseil d'administration de l'International Wrought Copper Council (IWCC). Il a été aussi membre du conseil d'administration de l'European Copper Institute (ECI) pendant plusieurs années. De plus, il représente la société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des câbles à travers le monde.

**Michail Stassinopoulos,**  
**membre exécutif du Conseil.**

M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes (1985) et titulaire d'une licence en sciences de gestion de la London School of Economics (1989). Il possède également un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. M. Stassinopoulos est président du Conseil d'administration d'ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. Il est également président du Conseil d'administration de l'« Hellenic Production - Industry Roundtable for Growth ». Il participe au Conseil d'administration de la Fondation Michail N. Stassinopoulos-Viohalco et au Conseil du « Council on Competitiveness of Greece ». Il a été membre de la Hellenic Federation of Enterprises entre 1996 et 2019.

**Ippokratis Ioannis Stassinopoulos,**  
**CEO - membre exécutif du Conseil.**

M. Stassinopoulos a obtenu une licence en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Fédération grecque des entreprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stassinopoulos occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

**Jean Charles Faulx,**  
**membre exécutif du Conseil.**

M. Faulx détient un master en Sciences économiques de

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Viohalco Rapport annuel 2023

l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est membre du Conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecox S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals (Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du Conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx est également CEO de TeproMKCI GmbH, une filiale de Viohalco, International Trade SA, une filiale de Viohalco, Strega sprl. Auparavant, M. Faulx était directeur général de Tepro Metall AG, Airicom France SAS, Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A., JCT Invest et Elval Automotive S.A.

**Thanasis Molokotos,**  
**membre exécutif du Conseil.**

M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il a été président et directeur général d'Assa Abloy Americas jusqu'en mai 2018. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

**Xavier Bedoret,**  
**membre exécutif du Conseil.**

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la direction financière et ensuite la direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Aujourd'hui, il est également président du Conseil d'administration et président du comité d'audit de Cenergy Holdings. Il est également président d'International Trade, une filiale de Viohalco.

**Patrick Kron,**  
**membre non exécutif du Conseil.**

M. Kron est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Patrick Kron a débuté sa carrière en 1976 au ministère français de l'Industrie. Il a ensuite rejoint le groupe Pechiney où il est devenu membre de son comité exécutif et a occupé des postes de direction. En 1998, il est nommé président-directeur général d'Imerys. En 2003, il est devenu président-directeur général d'Alstom et a quitté la société en janvier 2016 après la cession de ses actifs énergétiques à General Electric et le rachat d'actions associées. Il a créé une société de conseil PKC&I et, en novembre 2016, il a rejoint Truffle Capital, une société de capital spécialisée en BioMedTech et dans le numérique, en tant que président de cette société. Patrick Kron est président du Conseil d'Imerys depuis juillet 2019. Il est également membre du Conseil de Sanofi (France) et de Holcim (Suisse) et siège au Conseil de surveillance de Segula Technologies. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur (Chevalier) et l'Ordre national du Mérite (Officier).

**Joseph Rutkowski,**  
**membre non exécutif du Conseil.**

Ancien vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé

du développement domestique et international de 2001 à 2010. M. Rutkowski est devenu vice-président exécutif en 1998, en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management. Il est également membre du Conseil d'administration d'Insteel Industries IIIN, cotée au NYSE, et de Cenergy Holdings (Belgique).

**Marion Steiner Stassinopoulos,**  
**membre non exécutif du Conseil.**

Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en postdoctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH, Duisburg-Ruhrort en Allemagne.

**Margaret Zakos,**  
**membre non exécutif du Conseil.**

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a détenu et géré des sociétés privées : Insurance Brokerage et Real Estate Development. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du conseil d'administration de Cenergy Holdings S.A.

**Efthimios Christodoulou,**  
**membre non exécutif indépendant du Conseil.**

M. Christodoulou a obtenu un bachelier en économie au Hamilton College et un master en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et il a été professeur invité à l'université de New York. M. Christodoulou a été gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a également été président du Conseil d'administration et directeur général d'Olympic Airways, président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., et député européen. Il a été ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale en Grèce. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été président d'EFG Eurobank. Il est également président ou membre de diverses institutions philanthropiques.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION

### **Kay Breeden,**

#### **membre non exécutif indépendant du Conseil.**

Mme Breeden est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale de l'université de l'Illinois. Elle a participé au Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme Breeden a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques, d'entreprises et de cabinets de conseil en gestion. Elle compte notamment onze années à la tête de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze ans passés au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, la santé, la sécurité et la responsabilité sociale d'entreprise, l'excellence commerciale, des installations et de l'immobilier d'entreprise ; et cinq années auprès de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breeden possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie, les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

### **Bernadette Blampain,**

#### **membre non exécutif indépendant du Conseil.**

Mme Blampain est titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Elle est également spécialisée dans la sécurité de l'information et la protection des données. Elle a occupé diverses fonctions techniques et de direction chez ING Belgium S.A./NV (anciennement Banque Bruxelles Lambert) pendant 35 ans, plus particulièrement dans la division informatique en tant que chef de projet, gestionnaire des risques ou responsable du développement et de la maintenance de systèmes informatiques pour différents secteurs bancaires. Depuis début 2019, elle occupe la fonction de responsable de la protection des données dans le secteur médical.

### **Astrid de Launoit,**

#### **membre non exécutif indépendant du Conseil.**

Mme de Launoit est titulaire d'une licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement. Au cours des cinq dernières années, Mme de Launoit a travaillé sur un concert de charité pour collecter des fonds pour l'ONG SOS Villages d'Enfants. Elle enseigne actuellement à l'ISTEC Bruxelles.

## **4. Nomination des membres du Conseil**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés sur proposition du Conseil d'administration par les actionnaires réunis lors de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'administration, il peut être pourvu temporairement à cette vacance par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il est procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du comité de nomination et de rémunération. Le comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis par le principe 3.5 du Code 2020. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CSA et du Code 2020, a considéré que M. Efthimios Christodoulou, Mme Kay Breeden, Mme Bernadette Blampain et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des membres indépendants.

En sa qualité de société holding du secteur industriel, Viohalco n'a pas de politique de la diversité applicable à son Conseil d'administration et à ses membres dirigeants. L'expertise requise limite la possibilité de diversification des sexes. Il est en effet très courant, dans le monde entier, que dans un environnement de production industrielle lié au traitement des métaux, la grande majorité du personnel se compose d'hommes. Néanmoins, Viohalco emploie des personnes sur base de leurs compétences et de leurs expériences sans pratiquer la moindre discrimination et s'efforce de garantir la diversité de ses équipes en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Le Conseil d'administration de la société, cependant, a pris connaissance des obligations légales de l'article 7:86 du CSA, et, assisté du comité de nomination et de rémunération, a pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité aux obligations légales en la matière. Le Conseil d'administration de Viohalco se compose actuellement de 10 hommes et 5 femmes. Le comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la société en matière de « Droits de l'homme et du travail » est fournie dans la section « Déclaration non financière ».

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Viohalco Rapport annuel 2023

#### 5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que président du Conseil (le Président).

Le président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la direction exécutive. Le président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la société, en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2023 :

Date et lieu	Participation
9 mars 2023 (Bruxelles)	Présents : 15 Représentés : - Absents : -
31 mai 2023 (Bruxelles)	Présents : 15 Représentés : - Absents : -
21 septembre 2023 (Athènes)	Présents : 14 Représentés : 1 Absents : -
7 décembre 2023 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représentés : 1 Absents : -

#### Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

##### 1. Comité d'audit

Le comité d'audit se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de président du comité, M. Patrick Kron

et Mme Margaret Zakos. Tous sont administrateurs non exécutifs et un d'entre eux est indépendant.

La majorité des membres du comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la charte de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec le commissaire de la société.

Le comité d'audit exprime des recommandations le Conseil en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. En particulier, le comité d'audit :

- supervise le processus de reporting financier, y compris les risques ;
- analyse l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire (contrôle légal/wettelijke controle) des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la société.

En 2023, le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises le 8 mars, le 31 mai et le 5 décembre à Bruxelles et le 19 septembre à Athènes, avec tous les membres présents.

##### 2. Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de président du comité, de Mme Bernadette Blampain et de M. Joseph Rutkowski. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour remplir sa mission.

Le comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la direction exécutive. En particulier, le comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination et le renouvellement du mandat des membres du Conseil et de la direction exécutive ;
- identifie des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ;
- soumet des propositions au Conseil concernant la politique de rémunération ; et
- rédige et soumet le rapport annuel sur la rémunération contenant notamment des propositions relatives à la politique de rémunération, ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2023, le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises : le 8 mars à Bruxelles et le 5 décembre par visioconférence, en présence de tous les membres.

#### Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition, sa performance et celles de ses comités, ainsi que son interaction avec la direction exécutive. En décembre 2023, le Conseil a mené une enquête d'auto-évaluation afin d'examiner ses propres performances, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la direction exécutive. La performance de la direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la société par rapport aux États financiers intermédiaires et annuels.

#### Direction exécutive

La direction exécutive se compose de quatre personnes : le directeur général (CEO), M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, le directeur financier, M. Efstratios Thomadakis et deux membres exécutifs du Conseil, M. Xavier Bedoret et M. Jean Charles Faulx.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

**Ippokratis Ioannis Stassinopoulos**, CEO - membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

**Efstratios Thomadakis**, directeur financier. M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A.

**Xavier Bedoret**, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

**Jean Charles Faulx**, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

#### Fonctionnement

La direction exécutive est chargée de la gestion courante de la société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

Plus spécifiquement, la direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques pour le Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la société ;
- préparer et présenter au Conseil de manière actualisée, précise et fiable un avant-projet des états financiers de la société, conformément aux normes comptables en vigueur, et d'autres informations financières et non-financières significatives ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la société.

#### Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive de Viohalco.

#### Procédure

Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Approuvée par l'assemblée des actionnaires du 30 mai 2023, cette politique de rémunération sera soumise au vote de l'assemblée des actionnaires chaque fois qu'il y a un changement important, et au moins tous les quatre ans.

Cette politique peut être revue par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Viohalco Rapport annuel 2023

pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive.

Le Conseil de Viohalco, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la société dans son ensemble. La politique de rémunération de la société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

#### Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale ordinaire d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Deux membres exécutifs du conseil d'administration, M.

Evangelos Moustakas et M. Xavier Bedoret, reçoivent, dans le cadre de leur rôle d'exécutif, une rémunération supplémentaire s'élevant respectivement à 75.000 euros et 425.000 euros.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

#### Direction exécutive

La rémunération des membres de la direction exécutive de Viohalco consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la société, soit par ses filiales.

Les membres de la direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la concentration sur les objectifs à court et à long terme de la société ainsi que la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, a développé un plan annuel de rémunération variable lié aux niveaux de réalisation par les bénéficiaires d'objectifs prédéfinis qui seront ajoutés à la rémunération fixe.

Ce plan comprendrait mesures financières (telles que l'EBITDA ajusté et le ROCE ajusté) ainsi qu'un ensemble d'objectifs individuels dans les catégories suivantes : finances spécifiques, clients, ESG, processus et efficacité organisationnelle, personnel et leadership. La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance prédéterminés dans chaque catégorie, définis au début de l'année. En fonction de la performance de chaque participant, il peut recevoir une rémunération variable entre 0 et 100 % de la rémunération variable définie « à l'objectif ».

#### Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2023 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2024.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la société, la société utilise ses indicateurs clés de la performance (à savoir le ROCE ajusté) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de l'évaluation au cours des cinq dernières années telle que publiée dans les états financiers de la société est présentée dans la section relative à l'évolution de la rémunération.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**Conseil d'administration**

Le tableau suivant (A) présente un aperçu de la rémunération des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2023 :

**Tableau A (montants en euros)**

Nom des membres	Attribuée par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base(a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Nikolaos Stassinopoulos	Vothako		25.000	-	25.000	100%
	Filiales		-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>25.000</b>	-	<b>25.000</b>	<b>100%</b>
Evangelos Moustakas	Vothako		100.000	-	100.000	100%
	Filiales	1.207.657	-	-	1.207.657	100%
	<b>Total</b>	<b>1.207.657</b>	<b>100.000</b>	-	<b>1.307.657</b>	<b>100%</b>
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	Vothako		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	887.668	-	-	887.668	100%
	<b>Total</b>	<b>887.668</b>	<b>25.000</b>	-	<b>912.668</b>	<b>100%</b>
Michail Stassinopoulos	Vothako		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	888.067	-	-	888.067	100%
	<b>Total</b>	<b>888.067</b>	<b>25.000</b>	-	<b>913.067</b>	<b>100%</b>
Jean Charles Faulx	Vothako		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	313.315	36.197	-	349.512	100%
	<b>Total</b>	<b>313.315</b>	<b>61.197</b>	-	<b>374.512</b>	<b>100%</b>
Thanasis Molakatos	Vothako		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	835.446	-	14.084	849.530	100%
	<b>Total</b>	<b>835.446</b>	<b>25.000</b>	<b>14.084</b>	<b>874.530</b>	<b>100%</b>
Xavier Bedoet	Vothako	-	450.000	6.316	456.316	100%
	Filiales	-	70.000	-	70.000	100%
	<b>Total</b>	-	<b>520.000</b>	<b>6.316</b>	<b>526.316</b>	<b>100%</b>
Patrick Kron	Vothako	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>50.000</b>	-	<b>50.000</b>	<b>100%</b>
Marion Steiner Stassinopoulos	Vothako	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>25.000</b>	-	<b>25.000</b>	<b>100%</b>
Margaret Zakes	Vothako	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	100%
	<b>Total</b>	-	<b>100.000</b>	-	<b>100.000</b>	<b>100%</b>
Joseph Rutkowski	Vothako	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	-
	<b>Total</b>	-	<b>100.000</b>	-	<b>100.000</b>	<b>100%</b>
Efthimios Christodoulou*	Vothako	-	-	-	-	-
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	-	-	-	-
Kay Marie Breeden	Vothako	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>25.000</b>	-	<b>25.000</b>	<b>100%</b>
Astrid de Launoit	Vothako	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>25.000</b>	-	<b>25.000</b>	<b>100%</b>
Bernadette Blampain	Vothako	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	-	<b>50.000</b>	-	<b>50.000</b>	<b>100%</b>
Rémunération totale	Vothako	-	950.000	6.316	956.316	100%
	Filiales	4.132.153	206.197	14.084	4.352.434	100%
	<b>Total</b>	<b>4.132.153</b>	<b>1.156.197</b>	<b>20.400</b>	<b>5.308.751</b>	<b>100%</b>

(\* ) Ce membre du Conseil a renoncé à toute rémunération.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Viohalco Rapport annuel 2023

#### Direction exécutive

Le tableau suivant (B) présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de la direction exécutive au cours de l'exercice 2023 :

**Tableau B (montants en euros)**

Nom	Attribuée par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base(a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (CEO)	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Subsidiaries	887.668			887.668	100%
	<b>Total</b>	<b>887.668</b>	<b>25.000</b>	<b>-</b>	<b>912.668</b>	<b>100%</b>
Direction exécutive	Viohalco	279.806	500.000	6.316	786.122	100%
	Subsidiaries	1.200.983	320.054	-	1.521.037	100%
	<b>Total</b>	<b>1.480.789</b>	<b>820.054</b>	<b>6.316</b>	<b>2.307.159</b>	<b>100%</b>
Rémunération totale à la direction exécutive	Viohalco	279.806	500.000	6.316	786.122	100%
	Subsidiaries	1.200.983	320.054	-	1.521.037	100%
	<b>Total</b>	<b>1.480.789</b>	<b>820.054</b>	<b>6.316</b>	<b>2.307.159</b>	<b>100%</b>

Notes aux tableaux A et B :

- Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non-exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.
- Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la société au cours de l'exercice considéré.
- Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.

#### Évolution de la rémunération

Le tableau suivant (C) présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la société par le biais de la communication de certains de ses indicateurs clé de performance.

**Tableau C\* (montants en euros)**

	2023**	2022	2021	2020	2019
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive	5.802.414	5.626.270	5.430.003	5.651.680	4.869.806
Performance de la société					
EBITDA		646.363.386	514.285.403	285.339.931	273.374.327
EBITDA ajusté		648.897.136	426.017.098	294.462.579	302.473.054
Chiffre d'affaires		6.985.735.344	5.374.512.326	3.820.077.328	4.198.193.708

\* Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles des précédents rapports de rémunération et des comptes annuels.

\*\* La rémunération moyenne des employés de la société (autres que les membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive), sur la base d'un équivalent temps plein, s'élève à 112.654 euros.

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 10,7 x pour 2023. Pour ce calcul, la société a utilisé la rémunération du vice-président exécutif comme membre exécutif du Conseil le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Audit externe

L'audit externe des états financiers consolidés de la société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 31 mai 2022, la société a renouvelé la nomination de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Marc Daelman, en qualité de commissaire pour une durée de trois ans.

#### Gestion des risques de la société et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

Comme indiqué dans le chapitre du présent rapport annuel intitulé « Risques et Incertitudes », la direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la société a la responsabilité de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.

Le comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la société, de son système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

#### Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité de l'équipe dirigeante des filiales. L'équipe dirigeante des filiales rend régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la direction exécutive : elle remet au Conseil d'administration et au comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'audit interne sous la supervision du comité d'audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

#### Fonction d'audit interne

Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus

de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe de direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au comité d'audit. Le comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les domaines à risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

#### Supervision et rapport avec les filiales

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. L'équipe dirigeante de chaque filiale dispose de solides équipes centrales et régionales, avec attribution de responsabilités aux membres du conseil d'administration et des équipes de direction exécutive respective.

Afin de garantir la cohérence de l'approche lorsque des entreprises distinctes traitent de questions similaires, et d'optimiser la coordination dans l'ensemble du réseau des filiales de la société, la direction locale des entreprises bénéficie d'une orientation solide et d'un cadre pratique pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux. Steelmet, une filiale de Viohalco, se voit confier par un contrat de sous-traitance le soutien fonctionnel des sociétés de Viohalco. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, l'ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également chargé de l'exécution des services communs de la société tels que les achats, le transport, la cybersécurité, les technologies de l'information et la comptabilité.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Viohalco Rapport annuel 2023

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

#### Suivi et reporting financier

Viohalco a établi des procédures pour l'enregistrement et la communication adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à s'assurer que l'information financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Cette information comprend le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie et une analyse du fonds de roulement.

Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières et non financières, les faits marquants de la période de reporting ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité. Les rapports financier et non financier sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

#### Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 9 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du Conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale autre de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 et 7:97 du Code belge des sociétés et des associations.

Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive doit systématiquement organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du Code belge des sociétés et des associations et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la direction exécutive (ou une société ou entité avec laquelle ce membre du Conseil ou de la direction exécutive a un lien étroit) d'autre part, ce membre

doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

Depuis que la société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA n'a été signalée au Conseil.

#### Actionnariat

##### 1. Structure du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société s'élevait à 141.893.811,46 euros, représenté par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement. Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la société. Les actions de la société sont toutes librement transférables.

Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

##### 2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts stipule que les actions de la société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

##### 3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la société conférant le droit de vote, notifie à la société et à l'autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite par tranche de 5 % du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La société doit publier l'information ainsi obligatoire dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site internet de la FSMA ([www.fsma.be](http://www.fsma.be)).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société sont disponibles sur le site internet de Viohalco ([www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord que ce soit entre ses actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions sur le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la société.

### Assemblée des actionnaires

#### 1. Assemblées

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires de la société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12h00 ou, si ce jour est

un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la société.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix (10) % du capital social de la société.

#### 2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement si 60 % du capital est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibérera valablement si 58 % du capital est présent ou représenté.

### Données du marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'année, ainsi que les cours de clôture en fin d'année de Viohalco S.A. sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action sur Euronext Bruxelles en euros	2022	2023
A la fin de l'année	4,02	5,29
Maximum	5,08	7,05
Minimum	3,26	4,01

Cours de l'action à la Bourse d'Athènes en euros	2022	2023
A la fin de l'année	4,01	5,26
Maximum	5,03	7,05
Minimum	3,24	4,00

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Viohalco Rapport annuel 2023

#### Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs

Sofia Zairi  
Directeur des relations avec les investisseurs  
Courriel : [ir@viohalco.com](mailto:ir@viohalco.com)

Viohalco S.A. Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles Belgique	Viohalco S.A. – Greek Branch 16 Himaras Street, 151 25 Maroussi, Athènes, Grèce
---	--

Belgique tél : (+32) 2 224 09 11	Grèce tél : (+30) 210 6861 111, (+30) 210 6787 773
-------------------------------------	--

[www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)

Marché Ticker Code ISIN	NYSE Euronext Brussels VIO BE0974271034
-------------------------------	---

Marché Ticker Code ISIN	Bourse d'Athènes VIO (en caractères latins) and BIO (en caractères grecs) BE0974271034
-------------------------------	---

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de grande qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'UE ("IFRS adoptées par l'UE").

#### Structure de l'actionariat

Selon les dernières notifications de transparence, la structure de l'actionariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% de vote droits
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (7,05% exercés en son nom propre et 23,25% exercés au nom et pour le compte de la Fondation KIKPE en sa qualité de président du conseil d'administration de la Fondation KIKPE).	30,31%
Nikolaos Stassinopoulos	27,43%
Evangelos Stassinopoulos	19,20%
Michail Stassinopoulos	7,01%

#### Politique de distribution et de dividende

En tant que société holding détenant des participations majoritaires dans des entreprises industrielles et commerciales, la politique de dividendes de Viohalco dépend de la capacité de ces entreprises à générer des bénéfices et des flux de trésorerie suffisants pour garantir le capital investi, soutenir la croissance et la viabilité à long terme et verser des dividendes.

Dans le cadre de sa politique d'entreprise, et sur la base d'une évaluation minutieuse des résultats financiers de chaque année et du contexte économique et commercial plus large, la société évalue s'il est plus judicieux de réinvestir la totalité ou une partie des bénéfices annuels et des dividendes reçus dans les activités des sociétés d'exploitation ou de verser des dividendes à ses actionnaires.

La société ne peut donner aucune garantie qu'elle effectuera un quelconque paiement de dividendes, pour une année donnée, dans un avenir proche ou lointain. Un tel paiement sera toujours conditionné par l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la stratégie globale et les perspectives commerciales de Viohalco, l'évolution des bénéfices, les besoins et l'excédent de capital, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles existantes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents.

#### Calendrier financier

Date	
<b>Mardi 28 mai 2024</b>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2024
<b>Mardi 25 juin 2024</b>	Date ex-dividende de l'exercice 2023
<b>Mercredi 26 juin 2024</b>	Date d'enregistrement* bénéficiaires de dividendes de l'exercice 2023
<b>Jeudi 27 juin 2024</b>	Paiement du dividende de l'exercice 2023
<b>Jeudi 19 septembre 2024</b>	Résultats semestriels 2024
<b>Vendredi 20 septembre 2024</b>	Résultats financiers semestriels 2024 conférence téléphonique pour les investisseurs et les analystes

\* Les actions seront négociées ex-dividende après le 21 juin 2024, qui est la date d'expiration des contrats à terme sur actions, des options sur actions et des contrats à terme et options sur l'indice FTSE/ATHEX Large Cap à la Bourse d'Athènes.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES****RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE  
VIOHALCO SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Viohalco SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 5 exercices consécutifs.

**Rapport sur les comptes annuels*****Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 1.209.106.423 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 9.914.971.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES*****Point clé de l'audit***

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Point clé de l'audit: Test de perte de valeur sur les immobilisations financières (participations aux entreprises liées)

***Description du point clé de l'audit***

Le compte du bilan 280/1 de Viohalco SA au 31 décembre 2023 inclut des participations aux entreprises liées pour un montant de EUR 1.140.054.113.

Nous considérons le test de perte de valeur sur les participations aux entreprises liées comme étant le plus important à notre audit dans la mesure où la section comptable y-relative représente un montant significatif du total de l'actif. De plus, une telle évaluation de la perte de valeur implique un niveau de jugement important de la part du management, dans le cas d'une quelconque réduction de valeur à caractère permanent, considération faite des résultats futurs et des flux de trésorerie générés des sociétés sous-jacentes.

***Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit***

Pour l'analyse du test de perte de valeur sur les participations aux entreprises liées, nous avons obtenu l'évaluation du management dans laquelle la valeur de l'actif net ou la valeur d'utilité a été considérée.

En analysant l'évaluation du management relative à la perte de valeur, nous nous sommes concentrés sur la raisonnable et l'impact des hypothèses principales incluant les projections des flux de trésorerie, le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et les prévisions spécifiques à l'entreprise.

En réalisant le travail décrit précédemment, nous avons utilisé nos experts internes de valorisation afin de challenger et partager des données de marché externes pour évaluer la raisonnable des hypothèses utilisées par le management.

De plus, nous avons apprécié si les modèles d'évaluation utilisés ont été appliqués de manière systématique dans le cadre du processus de clôture financière.

Tout en reconnaissant que les projections des flux de trésorerie et l'évaluation de perte de valeur reposent toutes deux de manière inhérente sur le jugement, nous estimons que les hypothèses utilisées par le management, dans l'évaluation du caractère permanent de la réduction de valeur, sont raisonnables.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES*****Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

**Autres obligations légales et réglementaires*****Responsabilités du conseil d'administration***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES*****Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière est incluse dans la section 'Déclaration non financière' du rapport annuel sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière la Société s'est basée sur « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

***Mentions relatives à l'indépendance***

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES****Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 4 avril 2024

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par

DocuSigned by:  
  
B0CDBA4C6E7A5E4F1B...  
Marc Daelman\*  
Réviseur d'Entreprises

\*Agissant au nom de Marc Daelman SRL

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	3,0	1,0	2,0
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3,4	1,0	2,4

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein	1011	4.955	1.680	3.275
Temps partiel	1012	684		684
Total	1013	5.639	1.680	3.959

**Frais de personnel**

Temps plein	1021			
Temps partiel	1022			
Total	1023	1.268.930		

**Montant des avantages accordés en sus du salaire**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033			

**Au cours de l'exercice précédent**

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3,4	1,0	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	5.481	1.687	3.794
Frais de personnel	1023	1.162.223		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	3	1	3,4
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	3	1	3,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	2	1	2,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	2	1	2,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	1	3,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	